

PEUT-ON ENCORE ENSEIGNER LA MORALE EN FRANCE ? RÉFLEXIONS À PARTIR DE L'EXEMPLE DE LA BELGIQUE

Introduction

La montée de la violence, la multiplication des actes xénophobes, le racisme, les incivilités courantes, sont autant d'évènements qui font penser à certains que les jeunes d'aujourd'hui n'ont plus de valeurs et de principes communs et que cela est sans doute dû à un manque dans le système d'enseignement. La question restante étant d'identifier ce manque. Là où certains l'attribuent à un décrochage des jeunes devant une école qui ne leur correspond plus, d'autres mettent en avant un oubli de la citoyenneté par l'institution scolaire, et prônent dans ce sens un retour dans les classes de l'instruction civique et de la morale. Mais parler aujourd'hui d'enseignement de la morale à l'école en France relève du défi tant cet enseignement est bordé d'idées préconçues et de préjugés négatifs. Son retour en classe signifierait pour beaucoup un retour en arrière inconcevable, une « rétrogradation » irrationnelle qui condamnerait à la fois les enfants et le système dans son ensemble. Non, un retour aux leçons de morale ne semble pas concevable. Pourtant, tous, qu'ils soient politiciens, pédagogues ou même simplement citoyens, s'accordent sur la nécessité de mettre en place un enseignement, une activité, qui redonnerait aux jeunes les notions de respect mutuel et de citoyenneté qu'ils semblent avoir perdues. Mais alors comment faire ? Suffirait-il de revenir à une tradition « moraliste », remodelée suivant les nouveaux enjeux que connaît notre société française actuelle ? Ou doit-on au contraire repenser une nouvelle forme d'enseignement ? Toutes ces questions, qui trouvent pleinement leur actualité et leur légitimité en ce moment, restent pourtant difficiles à poser, tant ce sujet demeure polémique et parfois même tabou.

L'enseignement de la morale en France : une éducation à la citoyenneté.

Lorsque l'on parle de morale en France, et plus précisément de son enseignement, on soulève un vent de protestation et d'incompréhension qui peut parfois laisser perplexe. Il y a à cela, selon nous, deux causes principales : la première est historique. L'enseignement de la morale a été imposé par la loi du 28 mars 1882, sous la Troisième République, et avait de ce fait pour principale finalité un endoctrinement politique, nécessaire à la mise en place définitive du régime républicain. Le but était pour l'enseignant de s'adresser au cœur et aux sentiments des enfants, plus qu'à l'intelligence et au raisonnement. Ceci permettant à terme de susciter par la parole – et principalement par la parole orale beaucoup plus persuasive –, une attitude conforme à la tâche requise, celle d'être citoyen républicain. Or, la société française et son école, devenues aujourd'hui plus démocratiques que républicaines, s'opposent radicalement à ce mode de dressage des individus et à un enseignement d'une morale utilitariste. La seconde cause est davantage idéologique et, a fortiori, pratique. Car qu'elle morale enseigner ? La morale a été pendant très longtemps l'apanage de l'Eglise, les parents confiant leurs enfants aux membres du clergé chargés de leur inculquer les valeurs et les comportements conformes à une vie vertueuse. Or, à partir du moment où l'on bannit l'Eglise et ses dogmes de l'univers scolaire, il faut remplacer cet enseignement d'une vertu religieuse, par l'enseignement d'une

nouvelle forme de vertu, laïque cette fois. La nouvelle question qui se pose alors est de savoir ce que l'on entend véritablement par « morale laïque ».

Et c'est sans doute parce que ni les politiques, ni les pédagogues n'ont réussi à s'entendre sur la définition et les contenus à accorder à ce type d'enseignement, que la morale a disparu de nos classes françaises et qu'elle y a acquis une si mauvaise réputation. Bien souvent, ses contenus restent en surface et ne pénètrent pas l'âme des enfants comme ils le souhaiteraient. C'est ce que soulignait déjà Felix Pécaut dans son ouvrage *Quinze ans d'éducation*, publié en 1921. L'enseignement de la morale est, dès ses débuts, souvent monotone dans ses contenus ou témoigne d'un optimisme qui remet en cause sa légitimité dans un système éducatif qui se veut plus scientifique que théorique. Est-il donc impossible d'enseigner une morale laïque dans nos écoles françaises ?

Cette question ne se serait sans doute jamais reposée si la crise actuelle du civisme, la montée en puissance des incivilités et autres actes de violence chez des jeunes de plus en plus jeunes, n'avaient soulevé la part de responsabilité de l'éducation reçue par les enfants dans les classes et, notamment, les moyens qui leur sont offerts pour parvenir à maîtriser une information qui envahit notre société. Avec le développement des médias et leur accessibilité par tous, il ne s'agit plus désormais en effet de trouver l'information mais de la trier, de la critiquer et de la hiérarchiser pour intégrer ce qu'il peut y avoir d'essentiel pour comprendre le monde et se donner les moyens d'agir sur son évolution. Or si l'on veut que l'école assume ce nouveau rôle, il faut repenser le système et lui donner les moyens d'y parvenir. Et en cela, le système Belge est très instructif. Parce qu'il pose la question de la conceptualisation et de la mise en place pratique d'une morale laïque dans un système scolaire, et parce qu'il interroge en même temps les conditions de mise en place d'un tel enseignement et la nécessité d'une organisation qui lui est propre, il permet de reconsidérer les conditions d'existence d'un tel enseignement en France.

Le cours de morale non confessionnelle belge : une éducation à la liberté de penser et au jugement critique.

Ce terme de morale « laïque » a posé beaucoup de problèmes à tous ceux qui ont voulu le définir, quel que soit le pays. Car comment définir et enseigner une matière aussi mal définie que la vertu ? Si la religion n'a plus sa place dans l'élaboration de cette vertu, sur quelles bases édifier la nouvelle ? S'agit-il d'une vertu politique ? D'une vertu plus sociale, éthique ? On parle souvent d'une vertu utile pour la société. L'essentiel étant que l'individu devienne un bon citoyen, parfaitement intégré à la société dans laquelle il évolue et à laquelle il doit participer. Les vertus « prioritaires » sont alors les vertus civiques, que seule une instruction civique peut susciter. Mais avant d'être un citoyen, l'individu est un homme, et cette humanité, présente en chacun, et qui crée la société est essentielle. Si l'homme est vertueux, il sera nécessairement un bon citoyen. La philosophie semble donc être un bon outil pour donner aux enfants les outils nécessaires à leur réflexion et au développement de cette vertu. Mais cette vision est encore extrêmement réductrice de ce que doit être la morale laïque à l'école car elle tend à assimiler laïcité et religion et réduit ainsi son enseignement à un déplacement du religieux vers le politique ou le philosophique. Il ne s'agit pas seulement de supprimer les dogmes religieux des contenus moraux pour assurer leur laïcité. Il s'agit également d'en retirer tout ce qui pourrait devenir à son tour dogmatique et n'entraînerait de ce fait que du dressage. Pour résoudre ce problème, de nombreux penseurs ont tenté d'entremêler instruction civique et morale, pensant que les deux approches étaient nécessaires pour former un citoyen épanoui et efficace. D'autres, comme Ferdinand Buisson, vont plus

loin dans la réflexion et dépassent le stade de l'utilitarisme moral. Il résumait ainsi la morale à un apprentissage par les enfants des notions de bien et de mal, sachant que celles-ci, loin d'être définies à l'avance de l'extérieur et de manière autoritaire, ne sont – ou ne devraient être – qu'affaire de conscience. Seule la conscience est habilitée à dire si un acte est bon ou mauvais, et partant de cette idée, l'œuvre morale tout entière devait militer pour la « liberté de conscience » en complément de la liberté de penser.

Et c'est justement cette dernière idée que nous retrouvons dans les cours de morale non confessionnelle belges. Comme pour la France, le cours de morale en Belgique doit son existence au concept de laïcité et au combat des laïques pour dégager l'école officielle de tout contenu religieux. Il a été mis en place, en primaire et en secondaire, parallèlement au cours de religion, les parents ayant le choix d'inscrire leurs enfants dans l'un ou l'autre de ces cours. Contrairement à ce qui se pratiquait en France, les maîtres et professeurs de morale sont des enseignants indépendants, désignés et nommés par le ministre ou le pouvoir organisateur selon leur situation statutaire. Ils ont, comme c'est le cas également des autres matières, une inspection qui leur est propre, un programme à suivre et des méthodes pédagogiques. Et loin d'être purement théorique, l'enseignement de la morale s'inscrit dans la vie pratique de chaque enfant et propose un enseignement en rapport direct permanent avec la vie de tous les jours. Cathy Legros, ancienne inspectrice du cours de morale dans l'enseignement secondaire en Belgique écrit à ce sujet : « *« Science sans conscience » mène assurément au désastre. Cet enjeu est directement pris en compte par le cours de morale. Celui-ci met en œuvre cette exigence éducative. Il parie sur la possibilité de développer le jugement et l'action morale ainsi que la responsabilité citoyenne.* »¹ Le but est non seulement d'éduquer les enfants au respect des droits fondamentaux, mais plus encore, et c'est sans doute en cela que l'exemple de la Belgique est intéressant, de développer l'esprit critique des futurs citoyens. Ceci en leur proposant l'apprentissage d'une méthode permettant aux adolescents de construire leurs propres valeurs et de structurer le processus de choix de leurs actes, projets de vie et engagements citoyens.

C'est sans doute le pas que notre enseignement de la morale n'a pas su franchir. Car le risque que rencontre nécessairement une morale laïque est un particularisme déviant : la laïcité implique souvent le choix de ses partisans de vouloir transmettre une culture, des valeurs, des opinions et des convictions qui, comme c'était le cas déjà pour l'Eglise, lui sont particulières. Elle inscrit alors l'individu dans un particularisme tolérant, c'est-à-dire un monde où l'individu apprend à coexister avec les autres, à respecter leurs différences, tout en conservant les siennes. Il est vrai que dans des sociétés comme les nôtres, où le multiculturalisme est prépondérant et où chacun revendique son appartenance à une communauté légitimée et autonome, il s'agit surtout pour beaucoup d'apprendre aux jeunes générations à cohabiter et à coexister sur le principe de tolérance et d'intérêts négociés. Or la vocation première de toute morale laïque est sans doute de permettre à chacun de s'inscrire dans une humanité commune et dans l'universalité des droits de l'homme plutôt que dans des revendications identitaires et des attachements culturels. Cathy Legros l'explique clairement en montrant que les cours de morale ne peuvent être légitimés qu'à « *une condition : que la laïcité organisée abandonne le particularisme d'une vision culturaliste qui galvanise le droit à la différence pour se recentrer sur ses idéaux universalistes.* »² Contre la passivité qu'implique la tolérance, la morale laïque permet aux enfants de faire l'apprentissage de l'engagement critique et créatif dans la société civile dans laquelle ils évoluent.

Pour cela, « *Le cours de morale est directement « branché » sur la vie des enfants : il aborde leurs problèmes, leurs centres d'intérêt, leurs préoccupations immédiates, leurs*

interrogations du moment, leurs relations avec les autres enfants, leur famille et la société des grands. (...) Il tente d'apporter des réponses provisoires aux interrogations et aux inquiétudes humaines par la pratique du libre examen. »³ Il offre ainsi un espace qui permet aux enfants de s'inscrire dans des choix indépendamment des préjugés, des idées préconçues et des dominantes sociales et morales du tissu social qui les entoure. C'est un véritable espace de liberté de pensée et de conscience.

Conclusion : Vers un enseignement possible de la morale en France aujourd'hui ?

Un tel enseignement est-il possible ou même envisageable en France aujourd'hui ? Ce n'est pas si sûr car bien que les récents événements incitent l'opinion à réclamer un changement dans l'éducation que reçoit la jeunesse aujourd'hui, il s'agit davantage d'un changement dans la prise en charge de ces jeunes par la société que dans la mise en place d'un système qui, en fin de compte, leur offrirait une plus grande autonomie morale. Les mouvements actuels s'inscrivent en effet davantage dans une réinscription des jeunes dans la société citoyenne et dans l'apprentissage d'une tolérance passive du multiculturalisme ambiant, plutôt que dans celui du libre examen qui amène, pour beaucoup, à l'individualisme et au communautarisme exacerbé.

De plus, ancrée dans ses traditions et ses valeurs républicaines, la France a du mal à dépasser ce qu'elle a toujours véhiculé, du moins dans le domaine scolaire, en ce qui concerne la liberté et l'égalité entre les individus. L'enseignement de la morale, comme matière inscrite au programme, est souvent vécu, pour beaucoup, comme une atteinte à la liberté en ce qu'elle impose aux enfants un mode de pensée qu'ils n'ont pas choisi. La méfiance des parents et des enseignants vis-à-vis d'un tel enseignement, et l'attachement très fort qu'ils entretiennent avec le savoir encyclopédique et l'instruction, montrent toute la difficulté à laquelle se heurtent les nouvelles méthodes et les nouveaux savoirs qui souhaitent s'inscrire dans un système plus éducatif qu'instructif. Tout savoir qui n'est pas normé, référencé dans des ouvrages, gage de postérité et d'intégrité intellectuelle, inspire une méfiance répétée difficile à éviter. Ainsi, la discussion à visée philosophique, proposée et mise en place dans les classes de primaire pour justement, entre autres, permettre aux enfants d'expérimenter la démocratie et le dialogue démocratique, se heurte elle aussi à de nombreux détracteurs, philosophes mais aussi enseignants, parents et pédagogues. Sans doute est-ce la raison pour laquelle seule l'instruction civique semble être une solution pour beaucoup aux problèmes actuels. Parce qu'elle véhicule des principes et des valeurs que chacun a pu expérimenter et qu'elle ne possède aucune part d'inconnu non maîtrisable, elle représente la solution idéale pour que les jeunes se réconcilient avec la société en mouvement dans laquelle ils évoluent. Pour qu'un tel enseignement soit donc possible en France aujourd'hui, il faudrait, suivant le modèle de la Belgique, savoir donner une dimension universelle au savoir qu'offre la morale.

¹ Legros C., *Le cours de morale pris au piège du Pacte scolaire*, in *Eduquer*, n°36, octobre 2001.

² Ibid.

³ Serwy A., *Le cours de morale dans l'enseignement fondamental*.